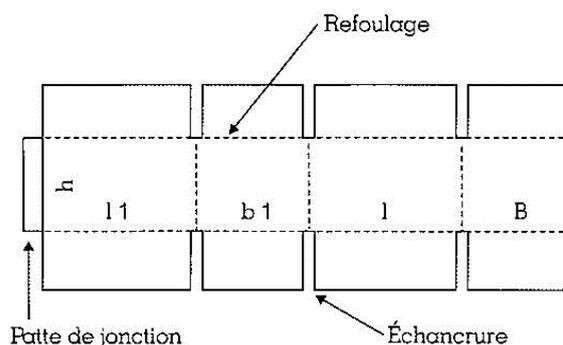


DÉTERMINATION DES DIMENSIONS DES EMBALLAGES EN CARTON ONDULÉ

Ces méthodes s'appliquent aux emballages neufs avant leur utilisation. La mesure doit être effectuée après conditionnement au climat normalisé 23°C 50% HR. Pour des atmosphères de mesures différentes du climat normalisé, on peut avoir une variation de dimensions allant jusqu'à ± 5 mm par mètre. Toutes les dimensions sont exprimées en millimètres.

■ Méthode de mesures des dimensions des emballages à plat

1. Défaire la patte de jonction.
2. Mettre l'emballage à plat, faces intérieures apparentes.
3. Mesurer la distance entre les centres des traces apparentes de refoulage. Les dimensions mesurées sont celles cotées sur le plan.



Utiliser une règle graduée en millimètres, d'au moins la longueur de l'emballage.

■ Méthode d'estimation des dimensions intérieures des caisses à rabats en volume

La méthode s'applique uniquement aux caisses à rabats avec échancrures centrées et refoules des rabats alignés.

Sauf spécifications contraires, les dimensions sont exprimées dans l'ordre suivant :

- Longueur (l) x largeur (b) x hauteur (h)
- Longueur : dimension la plus longue à l'ouverture
- Largeur : dimension la plus courte à l'ouverture
- Hauteur : dimension du niveau de l'ouverture jusqu'à la base.

La longueur intérieure est égale à :

- la longueur d'un rabat attenant à la longueur de la caisse, côté opposé à la patte de jonction,
- plus une largeur d'échancrure,
- moins l'épaisseur de carton ondulé considéré.

Observation : effectuer cette mesure à 5 mm du fond de l'échancrure

La largeur intérieure est égale à :

- La largeur d'un rabat attenant à la largeur de la caisse, côté opposé à la patte de la jonction,
- plus une largeur d'échancrure,
- moins l'épaisseur de carton ondulé considéré.

Observation : effectuer cette mesure à 5 mm du fond de l'échancrure

La hauteur intérieure est égale à :

- la distance entre les axes des deux refoulements déterminant la hauteur,
- moins, pour le SC : 2 épaisseurs du carton ondulé considéré.
pour le DC : 2 épaisseurs du carton ondulé considéré majorées de 2 mm.
(Exemple : carton de 8 mm : $8+8+2=18$ mm)

Observation : cette mesure est prise à l'intérieur de la caisse, le centre de refoulement étant plus visible.

■ Méthode de contrôle par gabarit des dimensions nominales intérieures

Utiliser un gabarit aux dimensions nominales intérieures convenues pour l'emballage.

Un gabarit est un parallélépipède rectangle, rigide, avec des moyens de préhension et des trous d'évacuation d'air.

Il doit pouvoir être introduit sans effort dans l'emballage, ne pas gêner la fermeture et occuper tout le volume intérieur de l'emballage.

Il est recommandé de lire la fiche pratique N°1 « Stockage et manutention des emballages vides en carton ondulé ».